

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/W/103/Rev.2
8 décembre 2006

(06-5878)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

QUESTIONNAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT DES POINTS D'INFORMATION ET DES AUTORITÉS NATIONALES RESPONSABLES DES NOTIFICATIONS SPS

Note du Secrétariat¹

Révision

1. Le Comité SPS a tenu périodiquement des réunions extraordinaires sur les dispositions en matière de transparence, en novembre 1999 et octobre 2003. La prochaine réunion de ce type est prévue pour octobre 2007.
2. Pour la préparation de ces réunions, les Membres ont été invités à communiquer des renseignements sur le fonctionnement de leurs points d'information et des autorités nationales responsables des notifications. Les Membres sont donc priés de remplir le questionnaire ci-joint. Tout renseignement additionnel pertinent peut aussi être fourni.
3. On peut obtenir une version électronique du questionnaire sur le site <http://docsonline.wto.org/> ou en adressant un courrier électronique à Irma.Bracco@wto.org, en mentionnant "Questionnaire sur les points d'information" dans le champ "Objet".
4. Veuillez renvoyer le questionnaire dûment complété d'ici au mercredi 31 janvier 2007 à Christiane Wolff, Division de l'agriculture et des produits de base, Organisation mondiale du commerce, Centre William Rappard, 154 rue de Lausanne, 1211 Genève 21; fax: +41 22 739 5760; courrier électronique: christiane.wolff@wto.org.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC.

**QUESTIONNAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT DES POINTS
D'INFORMATION ET DES AUTORITÉS NATIONALES
RESPONSABLES DES NOTIFICATIONS SPS**

<p>1. Coordonnées. Veuillez confirmer que les renseignements contenus dans les documents G/SPS/ENQ20 et G/SPS/NNA10 sont corrects. Veuillez fournir toutes corrections sur une feuille séparée.</p>															
<p>2. Point d'information et autorité nationale responsable des notifications</p> <p>Votre point d'information et l'autorité nationale responsable des notifications SPS sont-ils deux organismes distincts?</p> <p>Oui [] Non []</p> <p>– Dans l'affirmative, comment coordonnent-ils leurs activités?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>															
<p>3. Personnel et matériel – Point d'information</p> <p>a) Veuillez indiquer le nombre de personnes qu'occupe le point d'information et décrire leurs fonctions. S'agit-il de leur responsabilité essentielle ou ont-elles d'autres tâches à accomplir?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>b) Si le point d'information dispose de moyens informatiques, lesquels utilise-t-il?</p> <table style="width: 100%; border: none;"><tr><td style="width: 30%;">Traitement de texte</td><td style="width: 10%;">[]</td><td style="width: 60%;"></td></tr><tr><td>Base de données</td><td>[]</td><td></td></tr><tr><td>Courrier électronique</td><td>[]</td><td></td></tr><tr><td>Internet (www)</td><td>[]</td><td>Adresse:</td></tr><tr><td>Autre</td><td>[]</td><td>Veuillez préciser:</td></tr></table>	Traitement de texte	[]		Base de données	[]		Courrier électronique	[]		Internet (www)	[]	Adresse:	Autre	[]	Veuillez préciser:
Traitement de texte	[]														
Base de données	[]														
Courrier électronique	[]														
Internet (www)	[]	Adresse:													
Autre	[]	Veuillez préciser:													
<p>4. Personnel et matériel – Autorité nationale responsable des notifications</p> <p>a) Veuillez indiquer le nombre de personnes qu'occupe l'autorité responsable des notifications et décrire leurs fonctions. S'agit-il de leur responsabilité essentielle ou ont-elles d'autres tâches à accomplir?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>b) Si l'autorité nationale responsable des notifications dispose de moyens informatiques, lesquels utilise-t-elle?</p> <table style="width: 100%; border: none;"><tr><td style="width: 30%;">Traitement de texte</td><td style="width: 10%;">[]</td><td style="width: 60%;"></td></tr><tr><td>Base de données</td><td>[]</td><td>Veuillez préciser:</td></tr><tr><td>Courrier électronique</td><td>[]</td><td></td></tr><tr><td>Internet (www)</td><td>[]</td><td>Adresse:</td></tr><tr><td>Autre</td><td>[]</td><td>Veuillez préciser:</td></tr></table>	Traitement de texte	[]		Base de données	[]	Veuillez préciser:	Courrier électronique	[]		Internet (www)	[]	Adresse:	Autre	[]	Veuillez préciser:
Traitement de texte	[]														
Base de données	[]	Veuillez préciser:													
Courrier électronique	[]														
Internet (www)	[]	Adresse:													
Autre	[]	Veuillez préciser:													

5. Notifications

a) La soumission de notifications fait-elle partie d'une procédure ordinaire pour l'élaboration des règlements nationaux SPS?

Oui [] **Non** []

– Veuillez expliquer brièvement la procédure suivie.

.....
.....
.....

b) Le délai prévu pour la présentation d'observations au sujet de vos notifications est-il déterminé par vos procédures réglementaires nationales?

Oui [] **Non** []

– Dans la négative, veuillez expliquer comment vous déterminez la durée du délai prévu pour les observations.

.....
.....
.....

c) À la rubrique 3 (Produits visés) des modèles de présentation des notifications ordinaires et d'urgence des renseignements sont demandés sur les numéros des positions tarifaires, à savoir les codes du SH et les numéros de l'ICS. Dans quelle mesure pouvez-vous/pourriez-vous fournir ces codes du SH sur vos notifications?

- [] **Fournit déjà les codes du SH sur toutes les notifications.**
- [] **Fournit parfois les codes du SH sur toutes les notifications.**
- [] **Ne fournit pas actuellement les codes du SH, mais pourrait facilement le faire si on le demandait.**
- [] **Ne pourrait pas fournir facilement les codes du SH.**

– Veuillez expliquer votre réponse.

.....
.....
.....

d) Cela vous serait-il utile que d'autres Membres fournissent les codes du SH sur leurs notifications?

.....
.....

6. Normes internationales

a) Le point d'information ou l'autorité responsable des notifications est-il régulièrement informé de la mise au point ou de l'adoption de normes internationales par le Codex, l'OIE et la CIPV?

Oui, le point d'information [] **Oui, l'autorité responsable des notifications** [] **Non** []

– Dans l'affirmative, comment? (Par exemple par l'Organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV))

b) L'annexe B de l'Accord SPS exige la notification des réglementations sanitaires et phytosanitaires nouvelles ou modifiées qui ne reposent pas sur une norme internationale. Notifiez-vous

[] **uniquement les réglementations qui ne reposent pas sur une norme internationale;**

[] **toutes les réglementations, nouvelles ou modifiées, qu'elles reposent ou non sur une norme internationale; ou**

[] **certaines réglementations qui reposent sur une norme internationale, si elles présentent un intérêt particulier pour les partenaires commerciaux?**

– Pourquoi? Veuillez préciser.

c) Préférez-vous que d'autres Membres notifient

[] **uniquement les réglementations qui ne reposent pas sur une norme internationale;**

[] **toutes les réglementations, nouvelles ou modifiées, qu'elles reposent ou non sur une norme internationale; ou**

[] **certaines réglementations qui reposent sur une norme internationale, si elles présentent un intérêt particulier pour les partenaires commerciaux?**

– Pourquoi? Veuillez préciser.

d) Dans le modèle de présentation des notifications, des renseignements sont demandés sur la façon dont les mesures projetées diffèrent de toutes normes internationales pertinentes. Comment vous assurez-vous des normes internationales qui sont pertinentes? Comment déterminez-vous les différences entre la mesure projetée et la norme internationale?

– Veuillez expliquer.

7. Traitement des demandes concernant le texte intégral des réglementations projetées et adoptées

a) Qui traite les demandes concernant le texte intégral des réglementations projetées (projets de réglementations)?

Point d'information [] **Autorité responsable des notifications** [] **Les deux** []

– Observations:

b) Disposez-vous d'un catalogue complet des réglementations sanitaires et phytosanitaires projetées et adoptées dans votre pays?

Oui, au point d'information [] **Oui, au bureau de l'autorité responsable des notifications** [] **Non** []

– Observations:

c) Avez-vous des exemplaires du texte intégral des réglementations sanitaires et phytosanitaires projetées et adoptées dans votre pays?

Oui, au point d'information [] **Oui, au bureau de l'autorité responsable des notifications** [] **Non** []

– Dans la négative, comment obtenez-vous les textes lorsqu'ils vous sont demandés? Combien de temps vous faut-il en général pour les obtenir?

d) Si la langue de votre pays n'est pas une des langues de travail de l'OMC (anglais, espagnol et français), le point d'information/l'autorité responsable des notifications est-il/est-elle en mesure de fournir des résumés des réglementations sanitaires et phytosanitaires dans une de ces langues?

Oui, le point d'information [] **Oui, le bureau de l'autorité responsable des notifications** [] **Parfois** [] **Non** []

– Observations:

8. Traitement des autres demandes de renseignements

a) Le point d'information répond-il *directement* aux questions qui lui sont adressées (par exemple au sujet des procédures de contrôle et d'inspection, de la quarantaine, de l'évaluation des risques, des accords bilatéraux et multilatéraux, etc.)?

Oui [] **Non** []

– Veuillez expliquer brièvement comment il procède ou, s'il ne répond pas directement, indiquer quelles sont les autorités chargées de ces questions.

b) Combien de temps faut-il normalement pour répondre aux questions?

9. Communication et coordination entre organismes

a) Le point d'information a-t-il des contacts réguliers avec des fonctionnaires des ministères/organismes compétents (par exemple les ministères de l'agriculture, de la santé et du commerce, l'Office vétérinaire, l'Office de protection des végétaux, la mission à Genève, etc.)?

Oui [] **Non** []

– Dans l'affirmative, quelle en est la fréquence? Avec qui (à quel niveau)? Quel type de renseignements le point d'information fournit-il/reçoit-il?

b) L'autorité nationale responsable des notifications a-t-elle des contacts réguliers avec des fonctionnaires des ministères/organismes compétents (par exemple les ministères de l'agriculture, de la santé et du commerce, l'Office vétérinaire, l'Office de protection des végétaux, la mission à Genève, etc.)?

Oui [] **Non** []

– Dans l'affirmative, quelle en est la fréquence? Avec qui (à quel niveau)? Quel type de renseignements l'autorité nationale responsable des notifications fournit-elle/reçoit-elle?

10. Documents/réunions du Comité SPS

a) Le point d'information reçoit-il les notifications SPS des autres Membres?

Oui [] **Non** []

– Dans l'affirmative, comment (fax, liste de diffusion par courrier électronique, site Web de l'OMC, etc.)?

b) Le point d'information reçoit-il le résumé mensuel des notifications SPS?

Oui [] **Non** []

– Dans l'affirmative, veuillez expliquer s'il est utile et à quelles fins.

c) Le point d'information reçoit-il des exemplaires des autres documents du Comité SPS?

Oui [] **Non** []

– Dans l'affirmative, comment?

d) Le point d'information suit-il régulièrement les travaux du Comité SPS?

Oui, en assistant aux réunions du Comité [] **Oui, par d'autres moyens** [] **Non** []

– Veuillez préciser.

e) Le point d'information a-t-il des contacts réguliers avec les points d'information d'autres Membres de l'OMC?

Oui [] **Non** []

– Dans quel but?

f) Le point d'information et l'autorité nationale responsable des notifications possèdent-ils un exemplaire du Manuel de l'OMC intitulé "Comment appliquer les dispositions relatives à la transparence de l'Accord SPS"?

Oui, le point d'information [] **Oui, l'autorité responsable des notifications** [] **Non** []

– Observations:

11. Autres services

a) Le point d'information communique-t-il aux producteurs/exportateurs nationaux intéressés des renseignements sur les prescriptions à l'importation appliquées par d'autres pays?

Oui [] **Oui, sur demande** [] **Non** []

– Dans l'affirmative, veuillez expliquer brièvement la manière de procéder (par exemple par un bulletin d'information, une alerte par courrier électronique, des listes de contacts établies, etc.)

b) Le point d'information formule-t-il des observations au sujet des notifications SPS des autres Membres?

Oui [] **Non** []

– Dans l'affirmative, veuillez expliquer comment ces observations sont rédigées. Y a-t-il un mécanisme de consultation entre organisme ou de coordination avec les parties prenantes?

– Dans la négative, qui est chargé de formuler des observations au sujet des notifications des autres Membres?

c) Le point d'information communique-t-il aux producteurs/importateurs/exportateurs intéressés des renseignements sur vos propres prescriptions à l'importation?

Oui [] **Oui, sur demande** [] **Non** []

– Dans l'affirmative, veuillez expliquer brièvement la manière de procéder.

d) Le point d'information fournit-il d'autres services? (par exemple servir de point de contact pour le Codex, l'OIE, la CIPV, etc.)

Oui [] **Non** []

- Dans l'affirmative, veuillez expliquer.

12. Assistance technique

- a) Avez-vous déjà fourni une assistance technique aux points d'information et/ou aux autorités nationales responsables des notifications?

Oui [] **Non** []

- Dans l'affirmative, veuillez décrire brièvement les activités ainsi que les pays concernés.

- b) Seriez-vous disposé(e) à fournir une assistance technique aux points d'information et/ou aux autorités nationales responsables des notifications?

Oui, aux pays les moins avancés [] **Oui, aux autres pays en développement** [] **Non** []

- Dans l'affirmative, sous quelle forme?

- c) Avez-vous identifié l'assistance technique spécifique dont aurait besoin votre point d'information et/ou l'autorité nationale responsable des notifications?

Oui [] **Non** []

- Dans l'affirmative, veuillez décrire brièvement ces besoins.

- d) Avez-vous sollicité une assistance technique pour votre point d'information et/ou l'autorité nationale responsable des notifications? Avez-vous reçu une assistance technique?

Demandée et reçue [] **Demandée, mais non reçue** []
Reçue, mais non demandée [] **Ni reçue ni demandée** []

– Veuillez décrire brièvement l'assistance technique demandée et/ou reçue.

e) Si vous avez reçu ou fourni une assistance technique liée au fonctionnement des points d'information ou des autorités nationales responsables des notifications, que pourrait-on modifier pour améliorer son efficacité?

Si vous n'avez ni reçu ni fourni d'assistance technique liée au fonctionnement des points d'information ou des autorités nationales responsables des notifications, qu'attendez-vous d'une assistance de ce genre?

13. Traitement spécial et différencié

a) Avez-vous connaissance de la procédure visant à améliorer la transparence du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement Membres adoptée par le Comité SPS en octobre 2004 (G/SPS/33)?

Oui [] **Non** []

b) En novembre 2006, aucune notification utilisant le modèle de présentation des notifications suggéré dans le document G/SPS/33 n'avait été soumise. Sur la base de votre propre expérience, pourquoi en est-il ainsi selon vous?

[] **Les pays en développement Membres suivent la procédure figurant dans le document G/SPS/33 pour demander un traitement spécial et différencié, mais il n'en est pas fait notification.**

[] **Les pays en développement Membres utilisent d'autres voies pour demander un traitement spécial et différencié.**

[] **Les pays en développement Membres ne sont pas en mesure d'examiner assez rapidement les notifications reçues pour identifier les problèmes potentiels au terme du délai prévu pour la présentation d'observations et demander un traitement spécial et différencié.**

[] **Autre (veuillez préciser ci-dessous).**

– Veuillez expliquer votre réponse.

14. Équivalence

a) Connaissez-vous la Décision du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires sur la notification de la détermination de la reconnaissance de l'équivalence (G/SPS/7/Rev.2/Add.1) adoptée en juin 2002?

Oui [] Non []

b) En novembre 2006, aucune notification de la détermination de la reconnaissance de l'équivalence n'avait été présentée. Sur la base de votre propre expérience, pourquoi en est-il ainsi selon vous?

[] **Les Membres appliquent l'article 4 de l'Accord SPS sur l'équivalence ainsi que la décision du Comité SPS sur la mise en œuvre de l'article 4 (G/SPS/19/Rev.2), mais il n'en est pas fait notification.**

[] **Les Membres utilisent des mécanismes autres que l'équivalence pour obtenir l'accès aux marchés.**

[] **Les Membres ne peuvent dans la pratique parvenir à un accord sur la reconnaissance de l'équivalence.**

[] **Autre (veuillez préciser ci-dessous).**

– Veuillez expliquer votre réponse.

.....
.....
.....

15. Observations/Suggestions

a) Avez-vous d'autres observations à faire au sujet du fonctionnement d'un point d'information, ou des suggestions à l'intention de ceux qui doivent assurer le fonctionnement d'un point d'information?

.....
.....
.....
.....

b) Avez-vous d'autres observations à faire au sujet du fonctionnement d'une autorité nationale responsable des notifications, ou des suggestions à l'intention de ceux qui doivent assurer le fonctionnement?

.....
.....
.....
.....
